



Les Lilas, le 13 mars 2020

Madame Emilie PIETTE  
Secrétaire générale MTES/MCTRCT  
Arche Sud de La Défense  
92055 La Défense Cedex

Objet : Covid19 – mesures d'organisation aux MTES/MCTRCT

Madame la secrétaire générale,

S'il convient de garantir la continuité de notre service public, la situation inédite créée par l'épidémie de coronavirus et les mesures annoncées par le Président de la République hier soir appellent des déclinaisons concrètes pour que les personnel.les de nos ministères puissent passer ce cap le plus sereinement possible.

Tout d'abord, il y a lieu d'une part de prendre les mesures qui protègent les personnel.les au mieux, mais également qui leur permettent de gérer les mesures de fermeture de tous les établissements scolaires.

Nous vous demandons donc que les autorisations d'absence pour garde d'enfant soient déplaçonnées tant que les établissements scolaires restent fermés et ce, sur simple déclaration sur l'honneur de ne pas disposer de moyen de garde.

Il semble nécessaire que soit reportée ou annulée toute réunion inter-services nécessitant des déplacements et ceci aussi longtemps que la lutte contre l'extension de cette épidémie nécessite la fermeture des écoles. Plus généralement il nous semble que la suspension de tout déplacement professionnel hors nécessité de service motivée est nécessaire ainsi que la stricte limitation des réunions internes présentiellees.

Nous vous demandons également que des consignes soient données pour que, à chaque fois que cela est possible, le télétravail soit mis en œuvre sans limitation de durée. Vos services et établissements étant souvent sous-dotés en matériel adéquat, il y a lieu de préciser que la notion doit être appliquée avec souplesse pour permettre à un maximum d'agent.es de travailler chez eux plutôt que de devoir se déplacer, et qu'une estimation rapide des nécessités de service soit menée, service par service et établissement par établissement, en lien avec les représentant.es des personnels.

Il convient d'éviter la confusion entre télétravail et garde d'enfants, les deux n'apparaissant pas compatibles. La garde d'enfant doit être privilégiée pour les agent.es dont les enfants sont scolarisés car ils devront surement aider ces derniers dans leur travail scolaire à distance

L'ensemble de ces mesures s'ajoute bien évidemment à celles déjà mise en œuvre pour les personnes fragiles ou présentant des symptômes.

Veuillez agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de ma très haute considération.

**Pour la FSU du MTES/MCTRCT**

**Le Secrétaire Général du Sne-FSU**

**Patrick SAINT-LEGER**

**Le Secrétaire National du SNUITAM-FSU**

**Maxime CAILLON**